

PERMIS VOITURE (Permis B) PACK CODE + 20h DE CONDUITE

OBJECTIFS

Acquérir les connaissances techniques, réglementaires, et de sécurité routière permettant de se présenter avec succès à l'examen du permis de conduire de la catégorie B.



1h30 EPREUVE DU CODE
20 HEURES LECONS DE CONDUITE
32 MIN EPREUVE DU PERMIS B



Pré requis

Etre titulaire de
l'ASSR 2 ou l'ASR



Public concerné

Tout public dès l'âge de 16 ans pour le Code de la route.
Tout public dès l'âge de 18 ans pour l'autorisation de la conduite
après obtention du Permis B.

DEROULEMENT

CODE DE LA ROUTE (EPREUVE THEORIQUE GENERALE)

Pour vous préparer à l'épreuve du Code de la route, l'auto-école propose plusieurs méthodes de préparation.

Cette épreuve débute par l'accueil des candidats, le contrôle de la recevabilité des documents d'examen et la vérification des identités. Chaque candidat est enregistré et se voit attribuer un boîtier d'examen.

Ensuite, l'examineur présente l'épreuve (utilisation du boîtier, consignes pour répondre).

L'épreuve peut commencer : le diaporama avec 40 questions est soumis aux candidats, suivi par la correction des boîtiers, l'annonce des résultats et la transcription sur le dossier d'examen.

PERMIS B (EPREUVE PRATIQUE)

À compter du 1er août 2014, l'épreuve dure 32 minutes. Elle comprend :

- la vérification de la recevabilité des documents d'examen
- l'accueil du candidat, la vérification de son identité et s'il a suivi une formation selon la formule de l'apprentissage anticipé de la conduite, de son attestation de fin de formation initiale
- la présentation de l'épreuve par l'examineur
- l'installation au poste de conduite
- les réglages du véhicule nécessaires avant le départ et réalisés par le candidat
- une phase de conduite effective d'une durée minimale de 25 minutes
- la réalisation d'un test de la vue
- la réalisation de deux manœuvres particulières à tester en relation avec la sécurité routière (un freinage pour s'arrêter avec précision et une manœuvre en marche arrière)
- des questions portant notamment sur la vérification d'un élément technique en relation avec la sécurité routière, à l'intérieur et à l'extérieur du véhicule ;
- la mise en action d'un accessoire ou commande d'accessoire en cours de circulation
- l'établissement du certificat d'examen du permis de conduire

METHODOLOGIE UTILISEE

Pour le code de la route : les candidats sont reçus à l'examen à partir de 35 bonnes réponses sur 40 questions. Les onze thèmes référencés : arrêt et stationnement ; croisement et dépassement ; questions écrites ; économie et écoconduite ; règles de priorités ; règles de circulation ; signalisation ; tunnels et passages à niveau ; visibilité et éclairage ; usagers, partage de l'espace public ; prise de conscience des risques.

Pour le nombre d'heures de leçons de conduite : l'école de conduite procède à une évaluation préalable du candidat dans le véhicule ou dans le local de l'établissement. Cette évaluation permet notamment de déterminer le volume prévisionnel de formation pratique, c'est-à-dire le nombre d'heures de leçons de conduite.

Pour l'épreuve du permis B : l'évaluation consiste à valider les compétences des candidats au travers des situations de conduite rencontrées.

MODALITES

Pour l'inscription fournir :

Le recto verso de la Carte Nationale d'Identité, du passeport ou carte de séjour du candidat

Pour les mineurs, le recto verso de la CNI, passeport ou carte de séjour du représentant légal

Un justificatif de domicile datant de moins de 6 mois (avis d'imposition ou facture)

Si le candidat n'a pas de facture à son nom, justificatif de domicile avec le recto verso de la CNI, du passeport ou carte de séjour du logeur accompagné d'une attestation d'hébergement

2 e-photos avec signature numérique « normes ANTS »

A 17 ans, la journée d'appel militaire, la convocation ou l'exemption

Pour les annulations, Visite Médicale (médecin agréé), Référence 44 et Tests Psychotechniques

RESULTATS

Pour le Code de la route : la réussite est valable pendant cinq ans et permet de se présenter au maximum cinq fois aux épreuves pratiques.

Un candidat déjà titulaire d'une catégorie du permis de conduire est dispensé de se présenter à cette épreuve pendant cinq ans à compter de la date de réussite à l'épreuve en circulation, toujours dans la limite de cinq présentations aux épreuves pratiques.

Pour le Permis B : Selon les départements, le résultat vous est remis directement par l'examineur ou vous est adressé par voie postale. En cas d'échec, une formation complémentaire est souhaitable.

ENCADREMENT PEDAGOGIQUE

Les moniteurs sont des spécialistes titulaires du Brevet pour l'Exercice de la Profession d'Enseignant de la Conduite Automobile et de la Sécurité Routière (BEPECASER).



Partenaire non éligible au CPF
Ne sont pas inclus les frais suivants :
L'inscription au passage de l'examen du code en centre d'un montant de 30 € ;